



Bonne rentrée 2008

Refus collectif des heures supplémentaires

Emploi - Pouvoir d'achat - Réforme des métiers - Lycée

Avant-premières "Entre les murs" : pour débattre de l'école



L'édito

Le choc de confiance n'a pas eu lieu. La France entre en récession, emportée dans la tourmente des crises bancaire, financière, énergétique, alimentaire. Et François Fillon de prétendre qu'il faut poursuivre la politique engagée depuis un an ! Pourtant, au retour des vacances, nous faisons nos comptes. Avec amertume : pour la seule année 2008, la perte de pouvoir d'achat pourrait atteindre 3%. Dans le même temps, Xavier Darcos amplifie les suppressions de poste : 13500 seraient décidées à l'automne pour 2009, après les 11300 de cette année. Avec les parents, dans les prochaines semaines, nous dirons que cela suffit !

Rendons-nous compte : depuis 2002, notre académie a perdu 1165 postes d'enseignant, l'équivalent d'une vingtaine de collèges. Dans le même temps, le Recteur parle de la "route haute" vers la réussite scolaire, les lycées ZEP se voient affublés du label "pôle d'excellence", et la discri-

mination positive est passée de 96 établissements ZEP à 64 établissements APV puis à 26 collèges Ambition Réussite. Stupéfiant !

Et pourtant, l'avenir du service public d'éducation est une préoccupation majeure de la population, rendant de moins en moins aisée la casse organisée dans le cadre de la révision générale des politiques publiques.

Par notre combativité, nous avons obtenu l'abrogation des décrets Robien, l'augmentation significative des possibilités d'accès aux hors classes, l'élévation du niveau de recrutement, prélude à la revalorisation des débuts de carrière. Des négociations s'ouvrent sur la réforme des lycées, sur nos métiers, sur des bases qui ne sont pas celles dont le pouvoir avait rêvé. L'élévation des qualifications, le maintien du baccalauréat et de la diversité des voies, la revalorisation de nos professions, sont des revendications incontournables.

Souhaitons-nous une bonne année. Elle le sera si elle se déroule sous le signe de l'action collective, de la mobilisation et de l'alliance des enseignants, des parents, des salariés, contre une politique qui nie l'évidence de l'intérêt commun.

Laurent Tramoni

Sommaire

Page 2 : Départements

Page 3 : Actualités

Pages 4-5 : Carrières

Pages 6-7 : Personnels

Page 8 : Actualités

Vaucluse

Pas de révolution
sans mobilisation !

360 Si c'était des degrés, on pourrait parler d'une révolution... Hélas, rien de révolutionnaire dans ce chiffre mais une triste banalité qui ronge patiemment le service public : l'écart croissant entre les besoins constatés et les moyens alloués.

360, c'est en réalité un nombre d'élèves : ceux qui seront effectivement accueillis dans les établissements vauclusiens, mais que le CTPD (Comité Technique Paritaire Départemental) de janvier avait ignoré, ou choisi d'ignorer (?).

En janvier, on nous expliquait qu'on allait perdre 151 élèves. Or il y aura 209 élèves de plus à cette rentrée par rapport à la rentrée 2007-2008 et 360 élèves de plus par rapport aux prévisions de janvier, à partir desquelles les DGH des 41 collèges du Vaucluse ont été établies.

Combien de profs en plus à mettre devant ces 360 élèves en plus ?

38 ... en moins.

Mais 36% d'HSA en plus, des collègues de plus en plus nombreux sur deux établissements et évidemment des classes de plus en plus chargées. Voilà le résultat quand on investit de moins en moins dans l'Éducation !

La vraie révolution serait de pouvoir réécrire les trois phrases précédentes en remplaçant "plus" par "moins" et vice versa mais cela n'aura pas lieu sans une mobilisation de TOUS !

Nadine Grégoire

Décembre 2008

Aux urnes !

Tous les trois ans, les fonctionnaires élisent leurs représentants dans les commissions paritaires chargées de suivre les dossiers individuels (carrières, mutations, formations, ...). Le SNES, syndicat majoritaire, présentera des listes dans tous les corps. Voter pour ces listes permettra de poursuivre et de renforcer encore la défense individuelle et collective des agents. Les non-titulaires pourront dans le même temps élire des représentants aux commissions consultatives paritaires.

Les résultats de ces élections permettront d'établir la représentativité de chaque syndicat. Renforcer le SNES et la FSU, c'est aussi l'occasion d'opter pour un syndicalisme rassemblé.

**Le 2 décembre, votez,
votez SNES-FSU !**

Bouches-du-Rhône

La première rentrée Darcos
a du mal à passer



Difficultés pour faire absorber les HSA, insuffisance dans les prévisions d'effectifs, l'IA 13 a été contrainte en juin de transformer 959 HSA en BMP et d'ouvrir 20 divisions dans les collèges (13 fermetures, 33 ouvertures). 35 établissements sur les 135 voient ainsi leur structure évoluer après les mutations. La gestion à l'heure près, conjuguée à l'assouplissement de la carte scolaire et à la baisse des moyens, rendent les discours de l'IA toujours plus opaques. C'est ainsi que les collègues de Pont de Vivaux, reçus le 10 juillet suite à la fermeture d'une classe de 6^e, ont entendu un discours ubuesque : 89 dossiers d'inscription déposés dans l'établissement, ne correspondaient qu'à 54 inscriptions ! La première rentrée Darcos a donc beaucoup de mal à passer d'autant qu'il reste très peu d'heures pour honorer le financement des heures statutaires et faire face à des variations d'effectifs ici et là.

Michèle Potoudis

Alpes de Haute-Provence

Des conditions encore dégradées

Nos conditions de travail se dégradent : 45 collègues "à cheval" sur 2 voire 3 établissements, parfois fort éloignés dans un département rural sans moyens de transports collectifs et ce sur des compléments de service confetti : nous avons cependant évité que certains services soient éclatés sur quatre établissements !

Nous ne saurions donc nous en satisfaire, même si nous avons obtenu l'assurance que la situation de ces collègues "à cheval" serait compensée (HSA ou aménagement de service), même si certaines innovations se font jour (UPI pour les élèves dyslexiques ; atelier-relais ; section européenne et classe bilingue, CHAM musique...).

Quant au dispositif "accompagnement éducatif" : sa généralisation sera source de contraintes supplémentaires dans les emplois du temps des personnels et des élèves : pour cause de ruralité et par manque de moyens, le Conseil Général demande en effet que le dispositif soit mis en place sans modification de l'amplitude horaire des établissements !

Véronique Boissel



Hautes-Alpes

Ou comment économiser les postes...

Avec 6,5 postes supprimés pour une augmentation de 30 élèves dans les collèges, les Hautes-Alpes payent les frais d'une politique régressive. Cela se traduit par une augmentation des effectifs/classe, notamment au collège de Saint-Bonnet avec des classes de 6^e à 29 élèves en moyenne. Des fermetures de classe ont été programmées : deux divisions en moins pour le département, par exemple, 2 classes en moins à Laragne, 1 en moins à Guillestre, Fontreyne, Veynes et L'Argentière. Les économies ayant déjà été réalisées sur les gros établissements, cette année ce sont les petits qui trinquent ! Le SNES reste également vigilant sur les dérogations à la carte scolaire qui sont parfois l'occasion de réajustements afin de ne pas ouvrir de classe (comme c'est le cas à Saint-Bonnet). Mais plus que tout, c'est la profession qui est la première victime : les suppressions de postes doivent être absorbées par les collègues. Ainsi cette rentrée a vu une augmentation sans précédent des HSA pour combler les besoins. C'est par une décision collective de refus des HS qu'ont pu se dégager des BMP pourvus par des personnels TZR.

Delphine Franceschetti

Secrétariat général

La CA académique de juin 2008 a élu le secrétariat général académique qui assurera la direction du SNES Aix-Marseille en 2008/2009. Laurent Tramoni est secrétaire académique. Les secrétaires académiques adjoints sont Josiane Dragoni, Michèle Garnier-Potoudis, Gilbert Tomasi et Alain Barlatier.

Problématiques de rentrée

A lors que les suppressions de poste s'amplifient, le Ministère a choisi de réformer les lycées, le recrutement et la formation des enseignants, de relancer la réforme de nos métiers.

Dans la fonction publique, la baisse des effectifs, le démantèlement du statut et l'abandon de missions se poursuivent sur fond de rigueur budgétaire. Aux difficultés de pouvoir d'achat, devraient s'ajouter les craintes sur l'emploi dans un contexte de fort ralentissement économique.

Organisons-nous pour défendre nos intérêts et ceux des élèves. En refusant collectivement les heures supplémentaires imposées, nous pouvons mettre en échec la politique d'austérité. Par le débat et le travail de conviction auprès de nos collègues, des lycéens et des parents, créons les conditions d'un mouvement de soutien de l'école et des services publics.

Les assemblées générales réunies dans chaque établissement permettront de fixer ensemble les actions de septembre : distributions de tracts, réunions

publiques, rassemblements de rue hebdomadaires, manifestations départementales, et, sans doute, manifestation nationale.

Débattons également de la stratégie syndicale à développer tout au long de l'année, de la façon de recourir à la grève, pour continuer, à entraver le gouvernement dans ses projets les plus nocifs, mais aussi à obtenir la revalorisation de nos métiers et la priorité à l'éducation.

Laurent Tramoni

Lu dans *Les Echos*, lundi 18 août 2008

"... Les Français connaissent bien la volonté sarkozienne de réduire le nombre de fonctionnaires. Ils y sont d'ailleurs depuis toujours largement hostiles. A fortiori dans l'Education Nationale qui est devenue depuis un an, la nouvelle priorité absolue des français, (...) Ce chantier est très dangereux, voire explosif".

Interview de Gaël Sliman, Directeur de BVA Opinion, Cécile Cornudet.

CA Académique

Vendredi 5 septembre

14 h/17 h

Collège Vieux-Port - Marseille



Dispositif de Réussite scolaire au Lycée

Darcos (ré)invente l'éducation

Préésenté comme une première étape de la réforme des lycées, le dispositif de réussite scolaire au lycée reprend l'accompagnement éducatif déjà mis en place dans les écoles et les collèges. Il est expérimenté dans 200 lycées en France, dont les lycées Diderot, Victor Hugo, Saint-Exupéry et Philippe de Girard.

Après les stages d'été proposés fin août, le dispositif devrait se poursuivre avec des stages similaires durant les vacances intermédiaires et des heures d'accompagnement tout au long de l'année scolaire.

Si l'accompagnement éducatif ne servait pas de cache-misère, nous pourrions nous réjouir de la mise en place de soutien scolaire gratuit dans le cadre du service public.

Cela exigerait quand même qu'au-delà des effets d'annonce, une réflexion globale soit menée sur ce qui relève de l'enseignement dû à tous les élèves et ce qui relève de l'accompagnement. Les circulaires relatives à ce nouveau dispositif amalgament des activités qui ne sont pas du même ordre (aide au travail scolaire, entraînement aux épreuves, orientation, poursuites d'étude, révisions, approfondissements, mise en relation de connaissances, méthodologie...). Les intervenants peuvent être des enseignants, des étudiants en master, des assistants d'éducation ou des vacataires étrangers, sans que soit spécifié ce qui relève des uns ou des autres. Enfin, la rémunération proposée est toujours des plus faibles.

A la rentrée, nous invitons les établissements concernés à exiger, en préalable à la mise en place de ce dispositif, que tous les enseignements et doublages soient assurés, que le volontariat soit respecté, que le travail des intervenants extérieurs soit de qualité et que les vies scolaires ne soient pas dégarnies par l'utilisation des assistants d'éducation.

Dans le cadre des discussions sur la réforme des lycées, le SNES portera les revendications des personnels sur l'amélioration des conditions d'étude de tous les élèves et la lutte contre l'échec scolaire.

Caroline Chevé

84,9% de réussite aux baccalauréats généraux (86,6% - +0,1) et technologiques (81,6% - +1,5) dans notre académie. Au niveau national, le taux de réussite aux baccalauréats généraux est de 87,8% et de 80,2% aux baccalauréats technologiques. En terme de taux d'accès d'une génération aux baccalauréats, encore un jeune sur trois n'y parvient pas.

La reconquête du mois de juin

Beaucoup de bruit pour rien ?

Le resserrement du calendrier du bac n'a été bénéfique pour personne. L'absentéisme a été aussi important que d'habitude dès la fin des conseils, y compris dans le Vaucluse où les cours devaient être maintenus pendant le bac. Donc les élèves n'ont rien gagné. Mais tous les personnels ont vu leurs tâches se multiplier.

Pourquoi alors cette opération médiatique ? Le Ministre n'en a pas fait le bilan. Le SNES l'a fait : peu importe l'intérêt des élèves quand le Ministre veut opposer les parents aux enseignants. Dès la rentrée, reprenons contact avec eux pour défendre ensemble la qualité du travail de tous.

Claude Astruc

Lycées

Les stages ne font pas recette

Annoncé fin juin et mis en place de façon précipitée, le dispositif de réussite scolaire expérimenté dans 200 lycées, dont 17 dans notre académie, n'a pas trouvé son public. Ces stages d'été sont proposés au cours de la dernière quinzaine d'août aux lycéens ayant réussi leur baccalauréat en juin 2008 et à ceux entrant en Terminale. Au cours de la première semaine, quelques rares établissements (Lycée Diderot, LP La Calade, LP La Viste) accueillaient quelques élèves, sans que l'on puisse dire s'il s'agissait du prolongement du dispositif d'école ouverte ou de la mise en place des stages. Au lycée Diderot, le journal *La Provence* faisait ainsi état de quatre groupes d'une dizaine d'élèves. Les lycées Saint-Exupéry, Victor Hugo de Marseille ou Philippe de Girard avaient fait part au Rectorat des difficultés rencontrées tant dans la recherche d'élèves que dans celle d'intervenants volontaires.

L.T.

Stage CA-S1

Jeudi 25 septembre
Collège Izzo - La Joliette
Marseille - 9 h/17 h

CAPA hors classe

**Se battre pour qu'elle devienne
 un débouché de carrière
 pour tous !**

La CAPA hors classe des certifiés s'est tenue le 3 juillet, avec plus de trois mois de retard sur la date prévue. Ce retard a été induit par la communication particulièrement tardive des contingents nationaux et de leur répartition académique. Dans notre Académie, le contingent est passé à 355 possibilités contre 293 en 2007 et 230 en 2006 : en 2 ans c'est une hausse de 54%.

Résultats : 351 certifiés au 11^e échelon et 4 biadmissibles ont été promus.

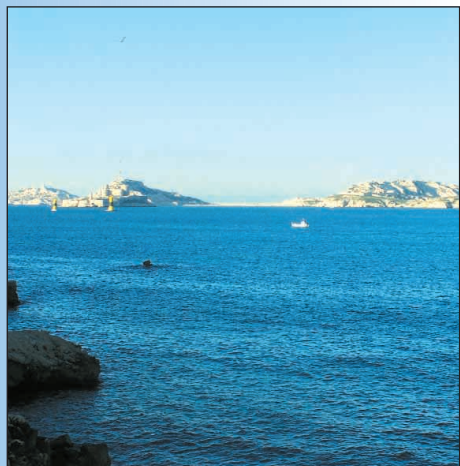
Barre : 305,11 (date de naissance : 26.12.1948)

Cette hausse du contingent est une réponse aux mobilisations et aux interventions répétées du SNES sur le dossier de la revalorisation de nos métiers, mais ce ne peut être qu'une première étape. Dans ce cadre, l'objectif qu'aucun collègue ne parte à la retraite sans la hors-classe doit être fortement réaffirmé ! Lors de la CAPA, les élus l'ont rappelé et analysé les dégâts engendrés par la réforme de 2005 et l'introduction du "mérite" dans le barème.

La hors classe pose la question de nos carrières et de notre pouvoir d'achat dans cette période de rigueur budgétaire.

Il est plus qu'urgent de décider la revalorisation générale de nos carrières permettant à tous d'atteindre l'indice 783 dans le cadre de la reconstitution de la grille.

Chantal Locher

**Les hors classes**

**Pour une carrière complète,
 et même plus !**



Les corps d'agrégés, de certifiés, de CPE sont structurés en deux grades. A l'issue de la carrière en classe normale, qui comporte onze échelons, pouvant être parcourus à un rythme différent en fonction des notations, nous pouvons accéder à la hors classe. Cet accès est, avec l'accélération des débuts de carrière, un des principaux acquis de la revalorisation de nos métiers obtenue en 1989 de Lionel Jospin, alors Ministre de l'Education Nationale. Il était conçu comme un débouché normal de carrière pour tous les enseignants, sauf démerite avéré.

Aujourd'hui l'obsession du mérite individuel et la mode de la GRH, du management, conduisent l'administration à faire de la hors classe une distinction honorifique destinée à des agents remarquables mais moins avancés dans la carrière. Or la hors classe ne présente réellement d'intérêt salarial qu'après trois ou quatre ans effectués au onzième échelon de la classe normale. C'est pour cela que les élus du SNES défendent l'accès prioritaire à la hors classe pour les enseignants ayant parcouru l'ensemble de la carrière en classe normale, et en particulier ceux qui sont proches du départ en retraite. Les conséquences sur le montant de la pension sont en effet importantes.

Nos mobilisations des deux dernières années ont permis d'obtenir une forte augmentation des contingents d'accès aux hors classe, de l'ordre de +50%. Par cet acquis, dont nous devons encore obtenir la traduction pour les CO-Psy, l'accès de tous à la hors classe est maintenant possible. Cela renforce la revendication du SNES d'une reconstruction de la carrière des agents : avec l'élévation du niveau de recrutement au master, les débuts de carrières doivent être fortement revalorisés. Dans le même temps, les indices actuels de la hors classe peuvent être intégrés dans la classe normale. Et pourquoi ne pas alors discuter d'un prolongement de la carrière qui permette d'aller au-delà des bornes indiciaires actuelles ? C'est possible et moins coûteux que bien des cadeaux fiscaux réalisés ces derniers mois ! Et la revalorisation de nos métiers n'est-elle pas devenue un impératif social ?

Laurent Tramoni

Augmentation des ratios

Un acquis de nos luttes

On appelle "ratio" le pourcentage de promotions par rapport au nombre de promouvables, les promouvables étant tous les agents du 7^e au 11^e échelon. Du fait de nos mobilisations, et suite aux interventions répétées du SNES, le Ministère a dû consentir pour la deuxième année consécutive à une augmentation des ratios.

Premiers pas vers une revalorisation de nos professions que nous voulons effective pour tous, quels que soient les corps (y compris CO-Psy) et quel que soit le moment de la carrière.

Pour les certifiés, le ratio a augmenté de 15%, après une augmentation de 25% en 2007. Il s'établit à 6,20%, soit 8 000 promotions (+1000 dès cette année) : dans l'académie d'Aix, le nombre de promotions passent de 295 en 2007 à 338 en 2008. Le SNES a aussi obtenu une répartition par académie tenant mieux compte de la pyramide des âges. L'académie d'Aix étant plus "âgée", elle était désavantagée par une application uniforme du ratio sur le territoire. Au total, le contingent pour Aix-Marseille sera de 355, soit + 60 par rapport à l'an dernier ou + 20%.

Pour les agrégés, le nombre de promotions augmente de 200 dès septembre (soit +8.5%), après une augmentation de 50% en 2007.

Pour les CPE, le ratio permet une augmentation de 58% des promotions. Soit pour l'académie un contingent de promotion de 11, soit +3 promotions (à l'inverse des certifiés, le corps des CPE est "jeune" dans l'académie).

Par ailleurs l'engagement est pris pour les CPE et les certifiés de documentation qui participent à l'accompagnement éducatif de porter leur rémunération à hauteur de l'HSE d'enseignement.

Pour les CO-Psy, le ratio d'accès au grade de D-CIO passe de 2,15 à 2,40. Mais ils n'ont toujours pas de hors classe et sont donc toujours fortement pénalisés dans leur carrière.

Pour les PEGC, le ratio d'accès à la classe exceptionnelle passerait de 28,42% à 35%.

Hors classe des certifiés

Equilibrage disciplinaire

Malgré l'harmonisation de la notation pédagogique que nous avons obtenue il y a trois ans, il existe encore de grandes disparités de promotion entre les disciplines. Elles sont le résultat de pratiques différentes des corps d'inspection, depuis la prise en compte du "mérite" dans le barème.

C'est pourquoi, conformément au BA, cette année encore, le rectorat a été contraint de rééquilibrer le tableau des promotions en fonction du poids de chaque discipline. Pour cela nous avons réétudié en CAPA la situation d'une quarantaine de promus, qui devaient "sortir" des promotions au bénéfice du même nombre de collègues qui "entrent" car leur discipline est sous-représentée. Nous avons réussi à faire promouvoir ainsi plusieurs collègues retraits au cours de l'année 2008/2009, avec pour certains une ancienneté importante dans le 11^e échelon. Pour le SNES, aucun collègue ne doit partir sans la hors classe pour que chacun bénéficie de la meilleure retraite possible.

Jean-Luc Giordani

Avis chef d'établissement				
Echelon	Défavorable	Exceptionnel	Favorable	Très favorable
7	2,07%	2,43%	57,84%	37,66%
8	2,26%	5,77%	47,99%	43,97%
9	1,99%	11,28%	35,11%	51,62%
10	2,66%	24,22%	22,60%	50,52%
11	2,48%	49,13%	16,50%	31,89%
Total	2,28%	16,20%	37,81%	43,72%



Avis IPR				
Echelon	Exceptionnel	Favorable	Sans opposit	Très favorable
7	1,98%	90,90%	1,89%	5,23%
8	2,92%	86,27%	1,24%	9,57%
9	8,21%	72,47%	1,81%	17,51%
10	18,33%	43,68%	3,61%	34,38%
11	21,84%	36,72%	4,47%	36,97%
Total	9,59%	68,84%	2,42%	19,15%

Avis des chefs d'établissement

Meilleure prise en compte des fins de carrière

L'examen des avis exceptionnels sur 2 ans montre que les chefs d'établissement en avaient donné à 36,7 % des collègues du 11^e échelon en 2007 pour 49,1 % en 2008. Cette évolution montre qu'ils ont été attentifs, comme le préconisait le BA, à la situation des enseignants du 11^e échelon dont les mérites ne peuvent plus être reconnus que par une promotion de grade.

Mais nous avons constaté des écarts très importants entre établissements dans l'attribution de cette appréciation. 67 établissements (26% du total) n'ont mis aucun avis exceptionnel et 85 établissements (37%) n'ont mis aucun avis exceptionnel aux collègues au 11^e échelon. L'action collective permettra d'engager le dialogue avec les chefs d'établissement qui n'ont pas utilisé leur quota d'avis exceptionnels.

Avis des IPR

Des retards d'inspection très pénalisants

Pour l'ensemble du 11^e échelon, les non-inspectés depuis plus de 8 ans ont pour 14 % d'entre eux un avis Exceptionnel de leur IPR contre 35 % pour les autres : lorsqu'on a été vu par son IPR, on multiplie par 2,5 les chances d'avoir le meilleur avis ; les promotions dépendent donc bien directement du rythme d'inspection. Par contre, si on regarde l'évolution des avis exceptionnels pour le 11^e échelon, les IPR en donnaient 21 % en 2007 pour 21,8 % cette année.

Les IPR ne suivent manifestement pas les instructions du BA, pourtant claires quant à l'attention particulière à apporter aux collègues finissant leur carrière en Classe Normale. La correspondance entre la note pédagogique et l'avis de l'IPR n'est pas toujours bien établie puisque pour un avis exceptionnel la note va de 47 à 59.

Serge Pillé

Les élus du SNES

Un travail en amont et en aval

Le travail des élus du personnel en CAPA (Commissions Administratives Paritaires Académiques) est déterminant pour la prise en compte de la situation des collègues. Les commissaires paritaires informent, rectifient les erreurs, luttent contre l'arbitraire, et améliorent les projets de l'administration, toujours dans le respect des règles communes.

C'est pourquoi ils sont amenés à participer aux Groupes de Travail au Rectorat, durant lesquels les règles sont discutées pour réécrire les Bulletins Académiques publiés par le Rectorat d'année en année.

Pour le Mouvement, le travail consiste à maintenir l'équilibre entre les éléments qui composent le barème. Mais la partie la plus visible est au 3^e trimestre, après les différentes réunions pour informer et conseiller les collègues : les commissaires paritaires vérifient les projets de l'administration, font rectifier les erreurs, puis proposent des améliorations, dans la transparence et le respect des règles.

Enfin ils assurent le suivi des fiches syndicales que vous leur confiez, par courrier, par mailing ou par téléphone.

Fruit de la confiance dans le SNES, réaffirmée régulièrement par la profession lors des élections professionnelles, le nombre des élus permet d'assurer un travail cohérent et complet de contrôle et de défense. Face aux attaques contre nos statuts, nos carrières, nos missions, cette année encore, aux élections professionnelles, renforcez le SNES.

Emilie Peynichou
et Jean-Luc Giordani



AG des TZR**Mercredi 10 septembre 14 h****Bourse du Travail****Bd Charles Nédelec****Marseille - métro St-Charles****Intra 2008****Premier bilan**

La situation de 2737 demandeurs a été examinée : 514 "entrants" (moins 25% par rapport à 2007) et 2223 participants "intra pur" dont un grand nombre de collègues victimes de mesure de carte scolaire par suppression de leur poste. Au total, 47% des demandeurs ont été mutés mais seulement 1 collègue sur 3 déjà en poste dans l'Académie, mesures de carte scolaire comprises. La qualité du mouvement intra dépend bien sûr de la politique en matière de postes : leur nombre et leur qualité. Dans bien des disciplines, le nombre considérable de mesures de carte scolaire, notamment par suppressions des postes transformés en HSA, a littéralement "bloqué" le mouvement. Les compléments de service demeurent un élément important de la dégradation des conditions de travail pour de trop nombreux collègues !

Chantal Locher**Retraités***Chers camarades nouveaux retraités,**Pas de rentrée scolaire cette année mais la vie militante continue. La section Retraités des Bouches-du-Rhône se réunit régulièrement et "convivialement" et participe à la réflexion et aux actions du S3.**On compte sur vous.***Régine Peyron - Christiane Ferlay
Alain Maurel - Jean Alpe****Syndicalisation****Bilan**

La section académique a terminé l'année avec un nombre de syndiqués en augmentation de 2,2 %. Ce résultat est le fruit du travail collectif à tous les niveaux. Mais, c'est surtout l'activité militante des sections d'établissements (S1) qui fait notre force. Dès la prérentrée, organisons-nous dans notre collège, lycée ou CIO pour faire vivre le S1. Se syndiquer, se re-syndiquer c'est donner au SNES les moyens de se faire entendre.

Hélène Baldizzone**TZR en affectation à l'année****Bilan de la 1^{ère} phase d'ajustement**

La principale nouveauté dans la distribution des AFA a consisté à n'attribuer que des services supérieurs à 15 heures. Le GT disposait donc de moins de supports pour fixer à l'année des TZR. S'il est inconfortable de connaître tardivement son poste à l'année, il est sans doute encore plus dur de supporter un mauvais service toute l'année, quand bien même il a été connu en juillet. De deux maux nous avons choisi le moindre et misé sur la possibilité d'opérer au GT d'août des regroupements plus pertinents grâce aux besoins apparus pendant l'été.

Dès juillet nous avons obtenu des modifications sensibles dans le sens d'un raccourcissement des distances à parcourir, notamment parce que grâce à nos interventions, l'employeur se sait désormais sous la menace de devoir prendre en charge les frais de déplacement engendrés par la réalisation d'un service en-dehors du rattachement administratif.

Nous avons aussi obtenu que les élus soient informés des AFA données après le GT du 26 août qui, non contrôlées par les élus du personnel, sont souvent celles qui posent des problèmes.

Bien sûr, la meilleure source d'information, c'est toujours vous. Venez échanger sur la liste du collectif et à l'AG des TZR.

Sébastien Massonnat**TZR en remplacements de courte durée****ISSR + HSA : c'est obligatoire !**

Tout remplacement de courte durée réalisé en-dehors de son établissement de rattachement (RAD) administratif déclenche des indemnités dites de sujétion spéciale liée au remplacement. Si elles sont proportionnelles à l'éloignement géographique du RAD, elles ne visent pas seulement à indemniser les frais de déplacement, mais aussi la pénibilité produite par les changements d'établissement, d'emploi du temps, d'élèves, d'équipes... Or la Division Financière a tenté cette année de confondre ISSR et heure de décharge pour commune non limitrophe par exemple. Cela revient à accorder cette

dernière au titulaire du poste fixe mais à la refuser au TZR. N'est-il déjà plus un titulaire de plein droit ?

Vérifiez donc bien que votre PV d'installation comporte toutes les heures auxquelles vous avez droit. Si ce n'est pas le cas, contestez et contactez-nous rapidement.

S.M.**AG Personnels précaires****Vendredi 29 août 14 h****Bourse du Travail****Bd Charles Nédelec****Marseille - métro St-Charles****Précaires****Améliorer l'emploi !**

A l'occasion de la CCMA du 8 juillet, et en prévision de celle du 28 août, arguant des besoins créés par les

suppressions des postes de titulaires et de TZR et de la limitation du recours au licenciement préconisée par le Ministère, le SNES a exigé le réemploi de tous les enseignants dans le respect du barème et une amélioration dans le traitement des affectations. Cette intervention a permis d'obtenir un groupe de travail au Rectorat en octobre, pour que progresse la situation des contractuels y compris handicapés : conditions d'emploi, rémunération, allocations, accès à la titularisation.

Jocelyne François

Refus des HSA Poursuivons

En refusant les HSA, les collègues ont permis, pour les seuls collèges des Bouches-du-Rhône, la transformation de 959 HSA en 101 supports pour des TZR ou des contractuels. C'est une première victoire ! Il nous faut continuer malgré les pressions. L'administration qui sait qu'aucun texte ne permet d'imposer plus d'une heure supplémentaire, sait aussi que les HSA sont le noeud de la politique gouvernementale et elle espère que les vacances feront dégonfler notre mobilisation. C'est sans compter l'annonce des 13 500 suppressions de postes pour la rentrée 2009 qui accentueront et amplifieront les dégradations.

Dès la prérentrée, organisons des heures d'information syndicale pour mobiliser collègues et parents contre les HSA et les suppressions de postes.

Michèle Potoudis

500 euros. C'est la prime annuelle proposée par le Ministre aux enseignants qui accepteraient trois heures supplémentaires ou plus. Une annonce estivale, en forme d'aveu du manque de volontaires pour absorber les heures supplémentaires provenant des nombreuses suppressions de postes. "Travailler plus pendant qu'on vire les collègues, non merci !".

Orientation Double discours

On le sait, ce gouvernement et le précédent ont fait de l'orientation une priorité ! 9 rapports en 5 ans dénoncent les dysfonctionnements de l'orientation : capacités d'accueil, carte des formations, poids des déterminismes sociaux...

Les mesures récentes renforcent le caractère pyramidal et inégalitaire de notre système, par exemple en déplaçant vers l'alternance des formations assurées en LP.

Pour l'année à venir, la circulaire de rentrée met en place un parcours de découverte des métiers et des formations dès la classe de 5^e qu'elle présente comme un outil majeur de lutte contre l'échec scolaire et les inégalités. Le rapport HCE, annoncé mi-juin, préconise la dilution voire la disparition des CIO et la mise en extinction du corps des CO-Psy, "remplacés" par "des professeurs référents en orientation". Gageons que les problèmes identifiés trouveront leur solution !

Michèle Larroquette

Signez la pétition "Pour un avenir ..." sur le site du SNES.

Les AED taillables et corvéables Surtout en période d'été

En cette fin d'année, les coups tombent sur les AED-surveillants payés au SMIC, le plus souvent embauchés pour un mi-temps et moins de 500 euros par mois.

Leurs contrats de travail évoluent au fil de l'année, comme dans ce lycée de Vitrolles où pour le même salaire, ils sont tenus de travailler 18 heures, 20 heures, voire 20 heures 30 selon la date de leur embauche.

Lu dans Le Monde, le 18 juillet 2008
"Le sarkozysme est l'allié de l'école".
Xavier Darcos
Cela va sans dire...

La période de congés est variable selon la date de leur entrée en fonction, comme dans ce collège de l'est de l'Etang de Berre où l'administration voulait faire travailler certains collègues une semaine de plus cet été.

Heureusement qu'ils se sont mobilisés avec le SNES et ont contraint l'administration à reculer.

La reconduction des contrats n'est pas assurée, comme dans ce collège du troisième arrondissement de Marseille où un AED a comme principal défaut de participer aux heures d'information syndicale et aux grèves nationales.

Nous ne devons pas laisser la précarité du travail nous transformer en personnel docile et corvéable.

A la rentrée le SNES appelle tous les AED à s'organiser, se syndiquer, se battre pour faire respecter leurs droits et en acquérir de nouveaux.

Alain Barlatier

Allons au cinéma...

Avant-première
"Entre les murs"



Lundi 1^{er} septembre - 20h15

Cinéma Le Renoir

Aix-en-Provence

En présence de Laurent Cantet

Mardi 23 septembre - 20h

Cinéma Les Variétés

Marseille

Projection-débat organisée par le SNES

Mardi 23 septembre - 20h

Cinéma Utopia

Avignon

... pour débattre
de l'école !

Transports collectifs Remboursement des frais de déplacement

Depuis le 1^{er} janvier 2007, tout agent public (titulaire ou non) utilisant un moyen de transport collectif et payant un abonnement pour se rendre à son travail a droit au remboursement de la moitié des frais engagés, dans la limite de 50€ par mois : demandez à votre établissement l'imprimé à remplir. Quand il existe un abonnement annuel, l'administration exige de l'agent cet abonnement annuel (exemple : RTM à Marseille), et refuse les abonnements mensuels. Aussi le SNES a-t-il fait valoir qu'alors les remboursements devaient être effectués pour les 12 mois de l'année. Après quelques tergiversations, le rectorat a réaffirmé ce principe début juillet. Surveillez donc votre paye de fin septembre ou fin octobre : elle doit comprendre les remboursements de juillet et août 2008 (et aussi juillet août 2007 le cas échéant !).

Avec le coût de l'énergie, dans une région aux moyens de transports collectifs mal développés, cette petite avancée s'avère tout à fait insuffisante pour une majorité de collègues aujourd'hui. Sarkozy demande aux entreprises privées de prendre en compte le renchérissement du pétrole : rappelons-lui que l'Etat emploie plus de 2 millions de salariés, à qui il doit donc appliquer cette excellente recommandation !

Josiane Dragoni
Jean-Luc Giordani

"Ensemble, tout devient possible..."

C'est ce qu'il disait l'an dernier. A l'époque, il prétendait être le "président du pouvoir d'achat" et même réhabiliter la "valeur travail". Ce discours, démagogique dans la bouche de Nicolas Sarkozy, avait séduit jusque dans les couches populaires.

Les salariés, les fonctionnaires mesurent aujourd'hui la chute vertigineuse de leur pouvoir d'achat. Le recours aux heures supplémentaires n'apporte pas de réponse satisfaisante.

La suppression des emplois de fonctionnaires, la disette imposée à l'Etat, l'ouverture à la concurrence de secteurs stratégiques comme l'énergie, le démantèlement de l'Etat par lot, illustrent la fin du modèle social français. Les signes de récession se confirment ; le gouvernement n'a plus de marge de manœuvre budgétaire pour soutenir l'activité, lui qui a vidé les caisses de l'Etat à l'été 2007 avec une loi TEPA qui, si elle n'a pas brillé par son efficacité économique, a permis aux plus aisés de réduire fortement leurs impôts. Sur le plan économique et social, l'horizon de la politique gouvernementale se bouche et le champ des possibles se restreint.

Ensemble, nous devons poser la question du partage des richesses. Cela signifierait : refonder la politique fiscale et la redistribution sociale. Rééquilibrer le partage de la valeur ajoutée, qui n'avait plus été aussi favorable au

capital depuis bien longtemps, en augmentant les salaires et les retraites. Partager le travail et permettre à tous d'en vivre. Protéger les travailleurs en renouant avec les principes du statut de la Fonction Publique et en renforçant le code du travail, en finançant les

retraites et la protection sociale par une augmentation progressive des cotisations des entreprises.

Des choix politiques peuvent être faits en ce sens dans notre pays. D'autres sont nécessaires au niveau européen, ou mondial. Est-ce utopique au moment où les crises bancaire, financière, énergétique, alimentaire... sont des crises mondiales qui annoncent une crise du libéralisme ? Ensemble, tout devient possible. Dans la tête des salariés, ce n'est pas un slogan. C'est une nécessité.

-0.3% La baisse du PIB français au deuxième trimestre 2008 : entrée en récession ?
3,6% La hausse des prix à la consommation, entre juillet 2007 et juillet 2008

-7,2% : la perte de pouvoir d'achat du point d'indice de la Fonction Publique de 2002 à 2007. Elle pourrait atteindre 3% pour la seule année 2008.

Un rapport de juin 2008 sur les niches fiscales évalue la perte de recettes pour l'Etat : 73 milliards en 2008. Le déficit budgétaire est d'environ 40 milliards par an !

Laurent Tramoni

SNES AIX - MARSEILLE N° 302 - Août 2008

Publication du SNES Aix-Marseille

12, place du Général-de-Gaulle - 13001 Marseille - Tél. 04.91.13.62.80 - Fax 04.91.13.62.83

Directeur de publication : J. DRAGONI - Photos : G. MARSAULT - N. LOPEZ

Imprimerie SEILPCA - 19, cours d'Estienne-d'Orves - 13001 Marseille - Tél. 04.91.57.75.00

Périodique inscrit CPPAP 0210 S 05476 - Dépôt légal : 21 juin 2005 - ISSN 0395-384 X

Tiré à 6 500 exemplaires - Prix : 2 €

ENSEIGNEMENT

RECHERCHE

CULTURE

SPORTS



**SOLIDAIRE
DE VOS
ENGAGEMENTS**

PRÊTS IMMOBILIERS,
CRÉDITS CONSO,
ÉPARGNE,

Crédit  Mutuel
Enseignant

www.cme.creditmutuel.fr

ASSURANCES,
SERVICES BANCAIRES,
SOLIDARITÉ ET MUTUALISME

LA BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Crédit Mutuel Enseignant Aix-Marseille - Votre CME vous propose deux adresses :

65, La Canebière - 13001 Marseille - Tél : 0 820 025 649* - E-mail : 07901@cmsem.creditmutuel.fr

6, place Jeanne d'Arc - 13100 Aix-en-Provence - Tél : 0 820 300 185* - E-mail : 0790101@cmsem.creditmutuel.fr